



Synthèse des observations du public

Décret modifiant la nomenclature des installations classées

Modification des seuils pour la rubrique n°2410 relative au travail du bois ou matériaux combustibles analogues

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 27 février 2014 au 20 mars 2014 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csp-25-mars-2014-modification-a326.html?id_rubrique=7

Nombre et nature des observations reçues :

Un seul commentaire a été déposé pour cette consultation.

La personne suggère d'ajouter le mot « combustibles » dans la rédaction de la nouvelle rubrique 2410 (Annexe au décret, alinéa 2).

La phrase :

La puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du

bois ou de matériaux analogues étant : ...

deviendrait :

La puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du

*bois ou de matériaux **combustibles** analogues étant : ...*

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la défense, le 17 avril 2014

